



# **RAPPORT ANNUEL 2016**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU  
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

## **Table des matières**

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| Historique .....                                                         | 3  |
| Budget 2016 .....                                                        | 4  |
| Réunions et représentations diverses .....                               | 5  |
| Collecte sélective .....                                                 | 6  |
| Tableau nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire ..... | 8  |
| Achats et inventaire de bacs et de conteneurs .....                      | 9  |
| Collecte des arbres de Noël – Janvier 2016 .....                         | 10 |
| Récupération de feuilles mortes 2016 .....                               | 11 |
| Compostage domestique .....                                              | 13 |
| Collecte itinérante .....                                                | 14 |
| Lieu d'enfouissement technique .....                                     | 16 |
| Traitement des eaux .....                                                | 20 |
| Collecte des encombrants ménagers .....                                  | 22 |
| Tubulure d'érablière .....                                               | 23 |
| Comité de vigilance .....                                                | 24 |
| Fonds et placements .....                                                | 25 |
| Surplus accumulé .....                                                   | 26 |
| Opération de l'écocentre .....                                           | 27 |
| Site internet de la Régie .....                                          | 28 |
| Principales activités et réalisations en 2016 .....                      | 29 |
| Certaines prévisions pour 2017 .....                                     | 30 |
| Personnel au 31 décembre 2016 .....                                      | 31 |

## **Historique :**

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2016, une population estimée à 54 579 personnes. \*Source décret 1125-2015 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 30 décembre 2015.

Cette population est répartie comme suit :

|                                 |        |
|---------------------------------|--------|
| Ville Saint-Georges .....       | 32 535 |
| Saint-Prosper .....             | 3 615  |
| Saint-Côme-Linière .....        | 3 287  |
| Saint-Martin .....              | 2 455  |
| Saint-Gédéon de Beauce .....    | 2 275  |
| Saint-Zacharie .....            | 1 664  |
| Saint-Honoré de Shenley .....   | 1 601  |
| Saint-Benoît-Labre .....        | 1 644  |
| Notre-Dame-des-Pins .....       | 1 398  |
| Sainte-Aurélie .....            | 923    |
| Saint-Théophile .....           | 731    |
| Saint-René .....                | 751    |
| Saint-Simon-les-Mines .....     | 567    |
| Saint-Évariste de Forsyth ..... | 518    |
| Saint-Philibert .....           | 379    |
| Lac Poulin .....                | 135    |
| Saint-Hilaire de Dorset .....   | 101    |

## **Budget 2016:**

Les prévisions budgétaires pour 2016, adoptées à la Régie le 24 septembre 2015 (Rés. #4712-15), ont été établies à 4 262 000.00\$ en hausse de 341 645.00\$ (8.71%) par rapport à l'année précédente (2015).

L'année financière, dont la période s'étend du 01 janvier au 31 décembre, s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 371 164.00\$ (voir rapport financier 2016).

Copie du budget annuel et du rapport financier sont disponibles pour consultation au bureau de la Régie, sur les heures normales de bureau.

## **Réunions et représentations diverses :**

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière dix (10) fois.

De plus, vingt-six (26) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenues, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

Ces réunions et/ou rencontres comprennent entre autres :

- Rencontre des membres du Comité Environnement de la Régie.
- Diverses rencontres concernant les compensations demandées par la Municipalité de Saint-Côme-Linière (Municipalité hôte du lieu d'enfouissement).
- Rencontre pour l'embauche éventuel d'un directeur général et secrétaire-trésorier.
- La participation de Messieurs Éric Maheux, président et Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière sur le comité de révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) piloté par la MRC Beauce-Sartigan (Rés. #4500-14 adoptée le 23 janvier 2014).

## **Collecte sélective :**

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, commerces et institutions (ICI). Ces conteneurs sont levés et vidés une fois/semaine.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 01 juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour les prochains douze (12) mois. Le nombre de conteneur à vider est révisé, quant à lui, mensuellement.

Vous trouverez à la page 8, le nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire au 31 décembre 2016.

On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1, 2, 3, 4, 5 et 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique incluant le « wrap ».

Bref, toutes les matières indiquées dans la charte des matières recyclables publiée par Recyc-Québec.

L'entrepreneur chargé de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières est Services Matrec Inc. et ce pour la période comprise depuis le 01 juin 2015 jusqu'au 31 mai 2020 inclusivement.



# Matières acceptées dans le bac de récupération

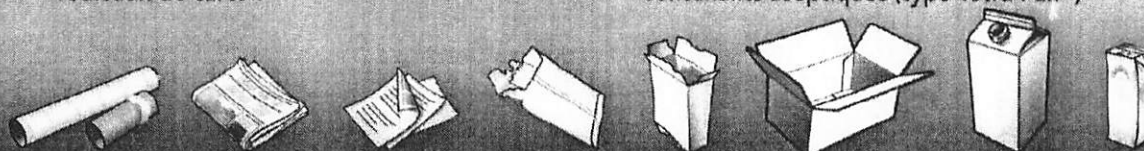
Contenants, emballages, imprimés et journaux

RECYC-QUÉBEC  
Québec

en partenariat avec le  
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES  
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

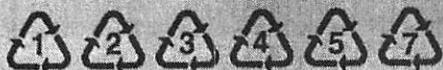
## PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak<sup>®</sup>)



## PLASTIQUE

- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage



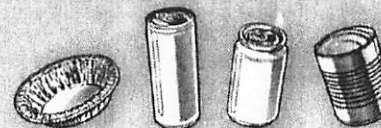
## VERRE

- bouteilles et pots, peu importe la couleur



## MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles



Au total, en 2016, cette collecte a permis de récupérer 6 292 193 kilos de matières.

Les principales dépenses pour cette activité ont nécessité un déboursé « net » de 1 304 468.53\$ dollars, réparti majoritairement comme suit :

|                                                          |                |
|----------------------------------------------------------|----------------|
| Publicité .....                                          | 3 129.67\$     |
| Contrat .....                                            | 1 246 759.12\$ |
| Livraison des conteneurs .....                           | 1 801.42\$     |
| Argent placé dans le « Fonds entretien conteneur » ..... | 18 812.72\$    |
| Achat de bacs bleus .....                                | 0.00\$         |
| Achat de conteneurs .....                                | 26 414.85\$    |
| Autres dépenses diverses .....                           | 7 550.75\$     |



## Municipalités, population et nombre d'unités desservies (Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud) au 31 décembre 2016

| MUNICIPALITÉS<br>desservies | *POPULATION   | Nombre<br>de bacs<br>360 litres | Conteneurs<br>2 V.C. | Conteneurs<br>4 V.C. | Conteneurs<br>6 V.C. | Conteneurs<br>8 V.C. | Conteneurs<br>9 V.C. | Roll off  |
|-----------------------------|---------------|---------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------|
| Ville Saint-Georges         | 32 535        | 12 392                          | 203                  | 85                   | 69                   | 76                   | 40                   | 03        |
| Notre-Dame-des-Pins         | 1 398         | 648                             | 09                   | 05                   | 06                   | 04                   | 01                   | --        |
| St-Simon-les-Mines          | 567           | 234                             | --                   | --                   | --                   | --                   | --                   | --        |
| Saint-Prosper               | 3 615         | 1 639                           | 21                   | 14                   | 05                   | 08                   | 05                   | --        |
| Sainte-Aurélie              | 923           | 524                             | 02                   | 02                   | 02                   | 04                   | --                   | --        |
| Saint-Zacharie              | 1 664         | 857                             | 05                   | --                   | 01                   | 01                   | --                   | --        |
| Saint-Côme-Linière          | 3 287         | 1 366                           | 14                   | 09                   | 04                   | 07                   | 01                   | --        |
| Saint-René                  | 751           | 307                             | 03                   | --                   | --                   | --                   | --                   | --        |
| Saint-Philibert             | 379           | 178                             | --                   | --                   | 01                   | --                   | --                   | --        |
| Saint-Martin                | 2 455         | 1 144                           | 06                   | 03                   | 04                   | 13                   | 01                   | --        |
| Saint-Théophile             | 731           | 374                             | 02                   | 02                   | 02                   | 03                   | --                   | --        |
| Saint-Gédéon de Beauce      | 2 275         | 995                             | 26                   | 06                   | 02                   | 06                   | 01                   | --        |
| Saint-Benoît-Labre          | 1 644         | 803                             | 07                   | 06                   | 03                   | 03                   | --                   | --        |
| Saint-Honoré de Shenley     | 1 601         | 746                             | 11                   | 05                   | 07                   | 04                   | 02                   | --        |
| St-Évariste de Forsyth      | 518           | 288                             | 05                   | 01                   | 01                   | 04                   | --                   | --        |
| St-Hilaire de Dorset        | 101           | 52                              | --                   | --                   | --                   | --                   | --                   | --        |
| Lac Poulin                  | 135           | 160                             | --                   | --                   | --                   | --                   | --                   | --        |
| <b>TOTAL</b>                | <b>54 579</b> | <b>22 707</b>                   | <b>314</b>           | <b>138</b>           | <b>107</b>           | <b>133</b>           | <b>51</b>            | <b>03</b> |

\* Source : Gazette Officielle du Québec du 30 décembre 2015 (DÉCRET NUMÉRO 1125 -2015)

Veuillez noter que le nombre de bacs et de conteneurs indiqués est en date du 31 décembre 2016.

Les conteneurs de type « Roll off » n'appartiennent pas à la Régie, mais à des entreprises privées.

## **Achats et inventaire de bacs et de conteneurs :**

### **Bacs bleus 360 litres :**

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a vendu 276 en 2016.

Le nombre de bacs en inventaire au 31 décembre 2016 s'élevait à 33.

### **Conteneurs :**

Vingt-trois (23) conteneurs destinés à la récupération ont été acheté par la Régie en 2016.

Au 31 décembre 2016, il y avait 37 conteneurs de différentes capacités en inventaire à la Régie.

La répartition est la suivante :

|    |   |                           |
|----|---|---------------------------|
| 14 | - | 02 verges cubes réguliers |
| 10 | - | 04 verges cubes           |
| 05 | - | 06 verges cubes           |
| 08 | - | 08 verges cubes           |

### **Collecte des arbres de Noël – janvier 2016 :**

Cette collecte s'est effectuée le lundi 11 janvier 2016. L'entreprise Transport Raymond Tardif Inc. de Sainte-Aurélie a été retenue pour ce travail. Le chauffeur était accompagné d'un employé de la Régie, Monsieur Denis Fortier.

Onze (11) municipalités avaient répondu positivement à la proposition de la Régie à l'effet de faire un dépôt dans leur municipalité respective et que la Régie se chargeait de ramasser les arbres déposés.

Le fait pour une municipalité de ne pas retenir l'offre de la Régie ne veut pas dire automatiquement que les arbres de Noël des citoyens de cette municipalité n'ont pas été valorisés (Ex : Ville St-Georges organise une collecte porte à porte sur son territoire et achemine les arbres chez un récupérateur).

#### **Coût :**

Il en a coûté 996.07\$ net plus le salaire de notre employé pour ramasser +/- 3.06 tm (451 sapins (estimé) x 6.81 kg en moyenne) soit un coût de revient de 325.51\$/tm.

### **Municipalités qui ont participé à la collecte**

|                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| <b>Saint-Côme-Linière</b>      | <b>+/- 72 sapins</b>  |
| <b>Saint-Prosper</b>           | <b>+/- 68 sapins</b>  |
| <b>Saint-Simon-les-Mines</b>   | <b>+/- 15 sapins</b>  |
| <b>Saint-Théophile</b>         | <b>+/- 24 sapins</b>  |
| <b>Sainte-Aurélie</b>          | <b>+/- 19 sapins</b>  |
| <b>Saint-Gédéon de Beauce</b>  | <b>+/- 62 sapins</b>  |
| <b>Saint-Honoré de Shenley</b> | <b>+/- 26 sapins</b>  |
| <b>Saint-Martin</b>            | <b>+/- 53 sapins</b>  |
| <b>Notre-Dame-des-Pins</b>     | <b>+/- 50 sapins</b>  |
| <b>Saint-Zacharie</b>          | <b>+/- 47 sapins</b>  |
| <b>Saint-Évariste *</b>        | <b>+/- 15 sapins</b>  |
|                                | <b>+/- 451 sapins</b> |

\* Fait par le camion de la Régie.

## **Récupération de feuilles mortes 2016 :**

Pour la dix-septième année consécutive, la Régie a organisé une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 413 375 kg les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), cependant la Régie ne possède pas ce tonnage.

De façon approximative, on estime avoir ramassé les tonnages suivants dans les municipalités participantes (37 chargements ont été effectués par la Régie).

|                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| Lac Poulin:             | 29 910 kg       |
| St-Gédéon de Beauce:    | 13 410 kg       |
| St-Évariste de Forsyth: | 2 820 kg        |
| St-Prosper:             | 13 410 kg       |
| St-Côme-Linière:        | 34 035 kg       |
| St-Zacharie:            | 3 105 kg        |
| St-Honoré:              | 8 250 kg        |
| Ste-Aurélie:            | 8 250 kg        |
| St-Théophile:           | 2 820 kg        |
| St-Martin:              | 19 605 kg       |
| St-Benoit Labre:        | 16 500 kg       |
| Saint-Philibert :       | <u>2 820 kg</u> |
|                         | 154 935 kg      |

Pour sa part, la Ville de St-Georges a organisé durant 2 semaines une collecte porte à porte sur son territoire. Ces deux collectes ont permis de détourner de l'enfouissement 258 440 kg. Notre-Dame-des-Pins a également identifié un lieu de dépôt dans sa municipalité et c'est un citoyen de l'endroit qui s'est occupé de vider ledit dépôt (tonnage inconnu).

Les municipalités de St-René, St-Hilaire de Dorset et St-Simon-les-Mines n'ont pas participées à ce programme.

On a estimé 15 kg/sac    +/- 275 sacs/voyage

Tonnage détourné de l'enfouissement :

- plus de 413.37 TM en 2016
- plus de 324.82 TM en 2015
- plus de 362.34 TM en 2014
- plus de 257.42 TM en 2013
- plus de 278.40 TM en 2012
- plus de 266.76 TM en 2011
- plus de 206.00 TM en 2010
- plus de 243.88 TM en 2009
- plus de 230.57 TM en 2008

Dans le futur, la Régie apprécierait beaucoup la collaboration des municipalités en ce qui concerne la liste des preneurs. Nous aimerions que chacune des municipalités puissent référer à la Régie des preneurs afin de minimiser les déplacements (proximité dépôts – preneurs).

## **Compostage domestique :**

Le 16 mai 2016, une formation a été donnée à Ville Saint-Georges. Trente (30) personnes étaient présentes.

Durant l'année 2016, la Régie a vendu sept (07) composteurs et un (01) aérateur.

Elle avait en inventaire au 31 décembre 2016, quarante-neuf (49) composteurs et dix-neuf (19) aérateurs.

### **Comment procéder**

Pour les municipalités qui désirent offrir une formation sur le compostage domestique en collaboration avec la Régie, la procédure est la suivante :

- Communiquer avec la Régie.
- La Régie communiquera avec le formateur afin de savoir ses disponibilités et elle défraiera les frais exigés (Rés. #3285-05).
- La municipalité doit s'engager à faire la publicité auprès de ses citoyens à l'effet qu'il est de l'intention de la municipalité d'offrir cette formation à une date donnée (une municipalité peut se jumeler avec d'autres).
- Réunir un groupe d'environ 20 personnes qui désire assister à cette formation.
- S'engager à fournir un local adéquat.

## **Collecte itinérante :**

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud organise à chaque année depuis 1996, une collecte itinérante de résidus domestiques dangereux et autres matières.

En 2016, ces collectes ont été tenues aux endroits et dates suivantes :

|                      |              |               |
|----------------------|--------------|---------------|
| Ville Saint-Georges  | 28 et 29 mai | 09h00 à 17h00 |
| St-Prosper           | 04 juin      | 09h00 à 12h00 |
| St-Côme-Linière      | 04 juin      | 14h00 à 17h00 |
| St-Martin            | 05 juin      | 09h00 à 12h00 |
| St-Honoré de Shenley | 05 juin      | 14h00 à 17h00 |

Les gens sont invités, via un document posté dans chaque foyer du territoire desservi, à participer à cette collecte. Outre les résidus domestiques dangereux comme tel, cette collecte permet aux citoyens de se départir de pneus usagés, de métaux, d'appareils électroniques et informatiques. Les matières sont prises en charge par des entreprises spécialisées et inclus les matières entreposées à la Régie depuis un certain temps (ex : matières dangereuses apportées au LET par les citoyens).

À l'inverse, certaines matières ramassées lors de ces collectes ont été apportées à l'écocentre pour être acheminées plus tard vers des entreprises de récupération de ces matières (tondeuses, souffleurs, climatiseurs, réfrigérateurs, congélateurs, refroidisseurs d'eau).

Selon les données recueillies lors de cette activité, ainsi qu'au cours de l'année pour certaines matières, voici certaine quantité prise en charge :

|                                   |                |                               |
|-----------------------------------|----------------|-------------------------------|
| Matières dangereuses              | ± 17 564.70 Kg | Cri Environnement Inc.        |
| Autres matières dangereuses       | ± 16 706.50 Kg | Laurentides Re/Sources        |
| Batteries d'automobiles           | ± 5 250.00 Kg  | Récupération Noël Marois Inc. |
| Bombonnes de propane              | ± 1 311.20 Kg  | Rapidgaz Inc.                 |
| Métaux                            | ± 30 530.00 Kg | Récupération Noël Marois Inc. |
| Pneus                             | ± 25 200.00 Kg | Entreprise Stéphane Nadeau    |
| Télé, système informatique, audio | ± 12 408.50 Kg | ARPE Québec                   |
| Tubes fluorescents                | ± 40 223.00 pl | Recyc Fluo                    |
| Lampes fluocompactes              | ± 721 unités   | Recyc Fluo                    |
| Autres lampes                     | ± 450 unités   | Recyc Fluo                    |

En plus des collectes itinérantes que la Régie organise à chaque printemps, il y a sur le territoire que dessert la Régie, douze (12) autres dépôts où les citoyens peuvent se départir, et ce, annuellement de reste de peinture et/ou d'huiles usées.

Ces endroits sont :

- Garage Simon Giguère, 106, chemin des Bois Francs, Ste-Aurélie
- Municipalité Notre-Dame-des-Pins, 2790, 1<sup>ère</sup> Avenue
- Municipalité St-Gédéon de Beauce, 127A, 1<sup>ère</sup> Avenue Sud
- Quincaillerie Royal & Gilles, 234, route 271, St-Benoit
- Quincaillerie BMR, Matco, Ravary Inc., 9050, Boul. Lacroix, St-Georges
- Quincaillerie Canac, 15 700, 1<sup>ère</sup> Avenue, St-Georges
- Quincaillerie André Lessard Inc., 777, 150<sup>e</sup> Rue, St-Georges
- Services Sanitaire DF de Beauce Inc., 1825, 95<sup>e</sup> Rue, St-Georges
- Coopérative Alliance, 715, 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, St-Georges
- Canadian Tire, 500, 107<sup>e</sup> Rue, St-Georges
- Écocentre St-Prosper, 2775, 40<sup>e</sup> Rue
- Écocentre de la Régie, 695, Rang St-Joseph, St-Côme-Linière

Au total, il fut récupéré dans ces dépôts seulement, plus de 32 689.00 kg de matières en 2016 (source : Laurentides Re/Sources).

Informez-vous avant d'aller porter vos matières, à savoir s'ils acceptent le produit que vous avez à disposer, au besoin contactez-nous au 418-685-2230.

### Textiles et jouets :

Notez que la récupération de textiles et jouets a été retirée de cette collecte itinérante en 2008. Nous recommandons aux citoyens d'aller porter ces matières dans les comptoirs d'entraide oeuvrant sur le territoire.



### **Lieu d'enfouissement technique :**

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement technique situé dans le Rang St-Joseph à St-Côme-Linière depuis 1981. Ce lieu d'enfouissement, en opération depuis 1974, appartenait auparavant à la Ville de Saint-Georges.

Il a été reçu pour élimination au cours de l'année 2016, 22 229.88 tonnes métriques de matières résiduelles. Ces matières ont été transportées majoritairement par des bennes à déchets conventionnelles (20 549.97 tm), ou par boîtes « roll off » ou autres genres de camion (1 679.91 tm).

De ce total de 20 549.97 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

| <u>TONNAGE</u> | <u>PROVENANCE</u>      | <u>POURCENTAGE</u> |
|----------------|------------------------|--------------------|
| 12 437.05      | Ville Saint-Georges    | 60.52%             |
| 1 342.31       | Saint-Prosper          | 06.53%             |
| 1 083.79       | Saint-Côme-Linière     | 05.27%             |
| 1 003.48       | Saint-Martin           | 04.88%             |
| 820.50         | Saint-Gédéon de Beauce | 03.99%             |

Le reste (3 862.84 tonnes métriques ou 18.81%) est réparti parmi les autres municipalités membres de la Régie.

Pour ce qui est des 1 679.91 tm transportées par un autre genre de camion, 423.75 tm/429.76 tm de déchets commerciaux provenaient de la Ville de St-Georges. Il est entré un total de 358.48 tm de déchets de type industriel provenant de Ville St-Georges, de même que 307.99 tm de déchets provenant d'institutions localisées à Ville St-Georges (Cégep, écoles, hôpital).

En ce qui concerne les débris de construction enfouis (247.75 tm) majoritairement du bardeau d'asphalte et des sacs d'amiante, ces matières proviennent de Ville St-Georges pour 88.53 tm, St-Zacharie pour 32.35 tm, St-Côme-Linière pour 50.88 tm, St-Martin pour 12.36 tm et Ste-Aurélie pour 24.81 tm.

De plus, il a transité par l'écocentre 659.42 tm de différentes matières transportées par soit le camion de la Régie, soit par des particuliers, soit par des entreprises.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En 2016, la Régie a perçu et transmis 487 505.00\$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MDDELCC (Copie de ces documents sont disponibles sur demande à la Régie).

En vertu de l'article 39 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), sous la supervision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Régie doit tenir un registre d'exploitation de son lieu d'enfouissement et le conserver sur le site même durant la période d'exploitation et même après sa fermeture.

#### *Article 39*

*Pour tout apport de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, l'exploitant doit consigner dans un registre d'exploitation :*

- 1. Le nom du transporteur;*
- 2. La nature des matières résiduelles ainsi que, dans le cas de boues ou de cendres volantes ayant fait l'objet d'une décontamination ou encore de sols ayant fait l'objet d'un traitement de décontamination ou provenant de travaux de réhabilitation d'un terrain, les résultats des analyses ou mesures établissant leur admissibilité;*
- 3. La provenance des matières résiduelles et, si elles sont issues d'un procédé industriel, le nom du producteur;*
- 4. La quantité de matières résiduelles, exprimée en poids;*
- 5. La date de leur admission.*

*Les registres d'exploitation et leurs annexes doivent être conservés sur le site même du lieu d'enfouissement pendant son exploitation, et tenus à la disposition du ministre; après la fermeture du lieu, ils doivent encore être conservés par l'exploitant jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses obligations en vertu de l'article 85*

*D.451-2005, a. 39; D. 451-2011, a. 6.*

*Source : REIMR*

Tout le tonnage enfoui en 2016 a utilisé un espace de 22 536.00 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 3, 4, 5 et 6 de la zone « H ». (Le rapport de volumétrie signé par Madame Marie-Andrée Gallant, arpenteur-géomètre en date du 24 janvier 2017 est disponible sur demande).

Le décret #525-2010 daté du 3 juin 2010 autorise à la Régie une capacité d'enfouissement de 2 779 000 mètres cubes. Au 31 décembre 2016, un espace de plus de 401 904 mètres cubes avait été utilisé laissant ainsi une capacité à utiliser de 2 377 096 mètres cubes.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16.

De ces sept (7) cellules

- 1 ½ cellules ont un recouvrement final;
- 2 ½ cellules sont remplies à +/- 100%;
- 1 cellule est remplie à +/- 80%;
- 1 cellule est remplie à +/- 50%;
- 1 cellule est remplie à 30%.

Source : Patrick Marcoux, contremaître, 03-2017

Le remplissage complet d'une cellule prend +/- 30 mois.

**Décret #525-2010**  
**Volume autorisé 2 779 000 mètres cubes**

Tableau A

| ANNÉE   | ESPACE M <sup>3</sup> | ESPACE CUMULATIF | CONTRIBUTION \$/M <sup>3</sup> | CONTRIBUTION ANNUEL/FIDUCIE | CONTRIBUTION GLOBALE À LA FIDUCIE AU 31/12 |
|---------|-----------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------|
| * 2002  | 11 988.00             | 11 988.00        | 2.91                           | 34 885.08\$                 | 0.00\$                                     |
| 2003    | 36 835.00             | 48 823.00        | 2.91                           | 107 189.85\$                | 0.00\$                                     |
| 2004    | 42 162.00             | 90 985.00        | 2.91                           | 122 691.42\$                | 0.00\$                                     |
| 2005    | 25 997.00             | 116 982.00       | 2.91                           | 75 651.27\$                 | 0.00\$                                     |
| ** 2006 | 23 937.00             | 140 919.00       | 2.91                           | 69 656.67\$                 | 410 074.29\$                               |
| 2007    | 37 364.00             | 178 283.00       | 4.07                           | 152 071.48\$                | 562 145.77\$                               |
| 2008    | 34 715.00             | 212 998.00       | 4.07                           | 141 290.05\$                | 703 435.82\$                               |
| 2009    | 27 976.00             | 240 974.00       | 4.07                           | 113 862.32\$                | 817 298.14\$                               |
| 2010    | 20 736.50             | 261 710.50       | 2.60                           | 53 914.90\$                 | 871 213.04\$                               |
| 2011    | 30 823.68             | 292 534.18       | 2.60                           | 80 141.57\$                 | 951 354.61\$                               |
| 2012    | 21 421.48             | 313 955.66       | 2.60                           | 55 695.85\$                 | 1 007 050.46\$                             |
| 2013    | 18 844.88             | 332 800.54       | 2.60                           | 48 996.69\$                 | 1 056 047.15\$                             |
| 2014    | 25 167.50             | 357 968.04       | 2.60                           | 65 435.50\$                 | 1 121 482.65\$                             |
| 2015    | 21 400.00             | 379 368.04       | 5.57                           | 119 198.00\$                | 1 240 680.65\$                             |
| 2016    | 22 536.00             | 401 904.04       | 5.57                           | 125 525.52\$                | 1 366 206.17\$                             |

\* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

\*\* De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé en 2016 un total de 7 881.99 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 1 261.96 tonnes métriques de « tuf », 6 279.07 tonnes métriques de résidus provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Service Matrec Inc. situé à Québec, ainsi que 340.96 tonnes métriques de terre traitée chez EnGlobe, situé à St-Lambert de Lauzon.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143.00\$ plus taxes, laquelle est utilisée pour le recouvrement journalier.

## **Traitement des eaux :**

La Régie Intercommunale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4253-12 adoptée le 23 février 2012, un contrat d'une durée de 58 mois (mars 2012 à décembre 2016 inclusivement) pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaflex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Médiaflex – SMBR est alimenté principalement par le biogaz provenant des cellules du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Lorsque l'eau est assez chaude pour être traité sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports déposés par Aquatech pour l'année 2016 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intercommunale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau.

Le 25 août 2016, suite à un appel d'offre public, la Régie a accordé à Excavation Bolduc Inc. de La Guadeloupe le mandat d'installer sur une conduite des eaux de lixiviation existante, cinq (5) regards de nettoyage de cette dite conduite (coût soumission : 145 830.57\$ taxes incluses). Ces travaux ont été faits à l'automne 2016 lorsque les bassins d'accumulation des eaux étaient à leur niveau le plus bas.

En novembre 2016 la Régie a fait nettoyer ses conduites de lixiviat et vérifier leur étanchéité. Le rapport des travaux daté du 16 janvier 2017 et signé par Monsieur Aubert Turcotte, chargé de projet chez Veolia North America est disponible sur demande à la Régie.

La Régie a également accordé par sa résolution #4761-15 adoptée le 17 décembre 2015, un mandat à Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., concernant la surveillance environnementale du biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère au cours de l'année 2016. Ce mandat comprend également la déclaration obligatoire des émissions atmosphériques pour l'année 2015, de même que l'évaluation de la migration verticale des biogaz. Les rapports produits par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans ces dossiers sont disponibles sur demande à la Régie Intermunicipale.

SNC-Lavalin a obtenu le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme, daté de novembre 2016, intitulé : « *L'efficacité de destruction des COGNM par la torchère* » est également disponible sur demande.

## **Collecte des encombrants ménagers :**

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

La Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Ceux non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (matelas, chaises en résine, divans, sofas, etc.).

En 2016, la Régie a répondu à 4 273 demandes, une augmentation de 1.01% par rapport à 2015, et a ramassé 507.57 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 4 273 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 334.24 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques, ampoules et tubes fluorescents etc. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Enfin, 173.33 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divans, sofas) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement, faute de débouchés et ce sans transiter par l'écocentre.

Notez que la définition d'encombrants ménagers exclut les débris de construction, rénovation, démolition.

### **Tubulure d'érablière :**

La Régie a fait transporter à ses frais en 2016, 34.83 tonnes métriques de tubulure d'érablière chez Environnek, division de Cartonek à St-Malachie.

Cette entreprise démêle les différentes catégories de plastique (7) utilisés pour la fabrication de ce produit et granule cette matière.

Par la suite, les granules sont vendues à des recycleurs pour la fabrication de divers produits tels des ponceaux en plastique, des bancs de parc, etc.

Au 31 décembre 2016, il en restait environ 500 kilos à la Régie constitué principalement de tube communément appelé 5/16.



### **Comité de vigilance :**

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 15 décembre 2016.

Étaient présents :

Madame Christine Caron, représentante de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Madame Véronique Brochu, représentant le COBARIC

Madame Josée Larivière, adjointe administrative de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière

Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière

Étaient absents :

Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan

Monsieur Martin Vaillancourt, représentant le CRECA

Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier et directeur général de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2017 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).

## **Fonds et placements :**

La Régie possède trois (3) fonds de placement distincts ainsi que des argents placés dans une fiducie « Environnementale ».

### **Le fonds compensation :**

Ce fonds fut créé en mars 1999. La Régie y avait placé les argents nécessaires afin de compenser selon certaines conditions la municipalité de St-Côme-Linière et certains propriétaires (3) pour les effets négatifs qu'ils auraient à subir avec l'agrandissement du lieu d'enfouissement (condition 3 et 4 de l'entente conclue le 17 février 1999). Pour consulter l'entente voir <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape133.pdf>

Au 31 décembre 2016, il restait 11 250.72\$ dans ce fonds. Compte tenu que la Régie a respecté ses engagements relativement aux compensations à être versées selon les conditions citées dans l'entente, le solde restant dans ce fonds a été transféré le 05 janvier 2017 dans le fonds « général d'opération » de la Régie.

### **Fiducie :**

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet.

À chaque année, la Régie fait valider par un arpenteur-géomètre le volume utilisé ayant servi à enfouir les matières résiduelles. Ce volume sert de base afin de savoir combien il faut placer d'argent dans la fiducie.

La contribution par mètre cube est calculée quant à elle par les ingénieurs ou un actuaire. En 2016, la Régie devait placer dans la fiducie 5.57\$/mètre cube enfouis tel qu'établi par Madame Nathalie Gagné, ingénieur chez WSP Canada Inc. en date du 06 juillet 2015 et entériné par Madame Geneviève Laguë, ingénieur au MDDELCC dans une correspondance datée du 11 décembre 2015.

Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2016 s'élèvent à 1 366 206.17\$ (voir tableau page 19).

### **Fonds entretien conteneurs :**

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1.91\$/mensuellement. Au 31 décembre 2016, il y avait 93 754.61\$ d'accumulé dans ce fonds.

### **Fonds machinerie :**

Le 10 février 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a rédigé à l'intention des administrateurs un rapport dans lequel il recommanderait à ces derniers de changer le nom de « Fonds réservé grands projets » pour celui de « Fonds machinerie ». Ce rapport a été accepté par les membres du conseil d'administration le 18 février 2016, résolution #4771-16. Au 31 décembre 2016, il y avait 871 584.49\$ d'accumulé dans ce fonds.

### **Surplus accumulé :**

Le surplus accumulé de la Régie au 31 décembre 2016, selon les états financiers certifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton s'élevait à 1 837 633.00\$.

De ce surplus, les montants suivants ont déjà été engagés par résolution soit :

|               |                                       |       |             |
|---------------|---------------------------------------|-------|-------------|
| Rés. #4613-14 | Frais d'embauche directeur général    | solde | 2 908.00\$  |
| Rés. #4632-15 | BPR Infrastructure Inc.               | solde | 62 096.00\$ |
| Rés. #4799-16 | Honoraires ing.- Regards nettoyage    | solde | 1 120.00\$  |
| Rés. #4797-16 | Travaux Automation JRT Inc.           | solde | 252.00\$    |
| Rés. #4824-16 | Évaluation chaudière SMBR             | solde | 6 824.00\$  |
| Rés. #4832-16 | Retenue travaux regards               | solde | 4 212.00\$  |
| Rés. #4842-16 | Honoraires Ing. - Sulfate ferrique    | solde | 1 855.00\$  |
| Rés. #4879-16 | Honoraires Ing. - Plan « Maître » LET | solde | 11 323.00\$ |

## **Opération de l'écocentre :**

L'ouverture au public de l'écocentre de la Régie s'est fait en avril 2005. On y reçoit les citoyens ainsi que les entrepreneurs qui se présentent au lieu d'enfouissement avec des matières à disposer et pour lesquelles il existe des endroits où la Régie peut acheminé ces matières pour fin de récupération – valorisation ou disposition de manière sécuritaire de ces produits. La Régie, via son programme de collecte d'encombrants ménagers, dispose également de certaines matières à l'écocentre.

Il s'est ajouté en 2016 aux matières déjà en transition au 31 décembre 2015, 659.42 tonnes métriques de matières. À lui seul, le camion de la Régie a disposé de 334.24 tonnes métriques de matières à cet endroit et le résiduel (325.18 tonnes métriques) a été apporté par des citoyens et/ou entrepreneurs.

Ces matières ont été principalement prises en charge pour être valorisées comme suit :

- |                               |                                           |
|-------------------------------|-------------------------------------------|
| ➤ Métaux ferreux              | 135.67 TM - Récupération Noël Marois Inc. |
| ➤ Métaux non ferreux          | 4.14 TM - Récupération Noël Marois Inc.   |
| ➤ Bois, gypse, etc.           | 262.63 TM - Services Matrec Inc.          |
| ➤ Électronique & Informatique | 75.36 TM - Arpe Québec                    |
| ➤ Appareils réfrigérants      | 24.20 TM – PureSphera                     |
| ➤ Déchets ultimes             | 116.80 TM – LET de la Régie               |
| ➤ Contenant vide d'huile      | N/D KG – Phoenix Environnement            |
| ➤ Tubes fluorescents          | 40 223 PL – Recyc Fluo                    |
| ➤ Lampes fluocompactes        | 721 UN – Recyc Fluo                       |
| ➤ Lampes (autres)             | 450 UN – Recyc Fluo                       |

Pour d'autres matières tels les déchets dangereux, la tubulure d'érablière, les pneus, le carton récupéré à l'écocentre, ces tonnages sont inclus dans le présent document dans les chapitres traitant plus spécifiquement de ces sujets.

Il faut aussi noter que la Régie possède deux (2) remorques de 48 pieds dans lesquelles elle entrepose les appareils réfrigérants dans l'une et les systèmes informatiques et audio-vidéo dans l'autre.

Ces deux (2) remorques sont vidées au besoin gratuitement en communiquant chez ARPE Québec et/ou PureSphera selon le produit.

### **Site internet de la Régie :**

Le site internet de la Régie a reçu 8 856 visiteurs en 2016 pour 10 597 visites (le terme « visiteurs » indique le nombre de personnes différentes ayant un jour accédé au site et le terme « visites » considère une nouvelle visite pour chaque arrivée d'un visiteur consultant une page et ne s'étant pas connecté dans les dernières 60 minutes).

Consultez notre site web au : [www.ricbs.qc.ca](http://www.ricbs.qc.ca) ou [www.poucebleu.com](http://www.poucebleu.com)

## **Principales activités et réalisations en 2016 :**

- Participation active de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Beauce-Sartigan;
- Embauche de Monsieur Patrick Marcoux à titre de contremaître à la Régie;
- Ajout de regards de nettoyage sur une conduite d'eau de lixiviation;
- Demande au MAMOT une modification à la Loi afin d'uniformiser les articles 603 et 607 du Code Municipal, de même que les articles 468.34 et 468.38 de la Loi sur les Cités & Villes;
- Échange du camion Ford 2011 pour un camion Ford 2017;
- Achat d'un chargeur sur roues (loader) Caterpillar 938K, année 2016;
- Achat d'un godet épandeur d'abrasifs;
- Entente signée entre la Régie et la Municipalité de St-Côme-Linière Re/Compensation monétaire à la municipalité hôte d'un LET;
- Embauche de Monsieur Jean Dallaire à titre de journalier à la Régie;
- Demande adressée au MDDELCC afin de réviser les objectifs environnementaux de rejets (OER) du LET de la Régie;
- La Régie accorde à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. le mandat d'opération de son système de traitement des eaux de lixiviation et travaux connexes pour une période de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec possibilité de reconduire ledit contrat durant deux (2) périodes consécutives de douze (12) mois chacune;
- En août 2016, un aigle à tête blanche frappe les lignes à haute tension (03 phases) sur le LET causant des dommages d'environ 50 000.00\$. La Régie est couverte par ses assurances pour de tels événements et la réclamation (dossier) suit son cours.

### **Certains projets pour 2017 :**

- Embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;
- Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;
- Récupération des arbres de Noël;
- Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;
- Récupération des feuilles mortes;
- Récupération de la tubulure d'érablière;
- Récupération des encombrants ménagers;
- Construction de nouvelles cellules incluant travaux connexes (prolongement des conduites de lixiviat);
- Recouvrement final des cellules complétées incluant travaux connexes (captage du biogaz).

## **Personnel au 31 décembre 2016 :**

### **Le personnel de la Régie était composé de :**

Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier (35 ans);

Monsieur Patrick Marcoux, contremaître (11 mois);

Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée (19 ans);

Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants ménagers (13 ans);

Madame Josée Larivière, adjointe administrative (12 ans);

Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à l'écocentre (12 ans);

Monsieur Jean Dallaire, journalier affecté à l'enfouissement (01 mois);

Monsieur William Bouchard, préposé à temps partiel au poste de pesée (08 mois);

Madame Patricia Dulac, préposée à temps partiel au poste de pesée (04 ans);

Madame Audrey Paquet, agente aux communications (03 ans).

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2016, ainsi que ses principales orientations pour 2017.

Si vous désirez des informations et/ou copies de différents rapports et/ou études rendues publiques par le dépôt de ces documents en assemblée des membres du conseil d'administration, n'hésitez pas à nous contacter.

Visitez également notre site web au [www.poucebleu.com](http://www.poucebleu.com) ou [www.ricbs.qc.ca](http://www.ricbs.qc.ca)

**ROGER TURCOTTE**

Directeur général et secrétaire-trésorier

RT/jl